



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/03/2026

L'an deux mille vingt-cinq, vingt et un mars à 14 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de La Forie, dûment convoqué en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur COLLIN Michel doyen d'âge puis Jean-Luc, Di Marco, Maire

Date de la convocation : 16 /03/2026

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Présents : CHANTELAUZE Hugo, VALENCON Maurice, COLLIN Michel, DI MARCO Michèle, DECOMBAS Marie-Hélène, COLLIN Frédérique, BERNARD Tatiana, HETTINGER Mickaël, GAILLARD Cyril

Absent(s) excusé(s) : BELDENT Anne (excusée)

Procuration (s) : 01 - Beldent à Valençon

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Hugo CHANTELAUZE

ORDRE DU JOUR : Installation du Conseil, élection du maire, détermination du nombre d'adjoints, élection des adjoints, charte de l' élu

Questions diverses :

Lecture et remise de la Charte de l'Élu local

- **Décisions du Maire** : Néant

Délibération n° 2026-21-03-09 :

INSTALLATION DU CONSEIL ET ÉLECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des élections municipales du 15 mars 2026 se sont réunis dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, conformément aux articles L. 2122-7 et -8 du code ci-dessus.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers désignés ci-dessus.
Madame BELDENT Anne absente donne procuration à Maurice VALENCON .

La séance a été ouverte sous la présidence de Michel COLLIN le doyen d'âge, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbal des élections municipales et a déclaré installées les personnes désignées ci-dessus dans leurs fonctions de conseillères et conseillers municipaux.

Le doyen demande aux membres de l'assemblée d'approuver le procès-verbal du conseil du 2 février 2026.

Comme mentionné dans le code général des collectivités territorial, le doyen d'âge a désigné le plus jeune pour secrétaire. Monsieur Hugo Chantelauze

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires, vote secret.

ÉLECTION DU MAIRE :

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7 et -8 ET L.2122-10 du CGCT ; a invité le conseil municipal à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

Après le dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletin : 11

Bulletin nul ou blanc : 00

Suffrage exprimé : 11

Majorité absolue : 06

A obtenu :

Mr DI MARCO Jean-Luc 11 voix

Mr DI MARCO Jean-Luc ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire et a été installé.

Mr DI MARCO Jean-Luc a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Délibération n° 2026-21-03-10 :

Objet : DÉCISION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que le nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 11 membres ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide la création de trois postes d'adjoints.

Délibération n° 2026-21-03-11 :

ÉLECTION DES ADJOINTS

Vu le code générale des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant que la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;

Considérant si, après deux tours de scrutin aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Après le dépôt que d'une seule liste, sur laquelle sont mentionnés dans l'ordre du premier au troisième adjoint, le vote secret a eu lieu.

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Liste numéro 1, onze voix.

La liste N°1 ayant obtenu la majorité absolue,

Ont été proclamés adjoints au maire :

Monsieur Hugo CHANTELAUZE premier adjoint

Madame Anne BELDENT deuxième adjointe

Monsieur Maurice VALENCON troisième adjoint.

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL LA FORIE

Ordre	Fonction	Qualité	Nom, Prénom	Date naissance	Date élection la plus récente	Suffrages obtenus	Conseiller communautaire
1	Maire	Mr	DI MARCO Jean-Luc	04/11/1953	16/03/2026	130	Oui
2	Premier adjoint	Mr	CHANTELAUZE Hugo	02/11/2010	15/03/2026	130	Non (suppléant)
3	2° adjointe	Mme	BELDENT Anne	03/11/1968	15/03/2026	130	Non
4	3° adjoint	Mr	VALENCON Maurice	21/09/1956	15/03/2026	130	Non
5	Conseiller municipal	Mr	COLLIN Michel	19/12/1951	15/03/2026	130	Non
6	Conseillère municipale	Mme	DI MARCO Michèle	21/01/1954	15/03/2026	130	Non
7	Conseillère municipale	Mme	DECOMBAS Marie-Hélène	16/08/1958	15/03/2026	130	Non
8	Conseillère municipale	Mme	COLLIN Frédérique	29/06/1972	15/03/2026	130	Non
9	Conseillère municipale	Mme	BERNARD Tatiana	01/06/1974	15/03/2026	130	Non
10	Conseiller municipal	Mr	HETTINGER Mickaël	02/02/1985	15/03/2026	130	Non
11	Conseiller municipal	Mr	GAILLARD Cyril	24/05/1986	15/03/2026	130	Non

Fin de séance à 16 heures 00.